



Cgt-Educ'Action de l'académie de NICE



Dans les Alpes Maritimes :
34 bd Jean Jaurès 06300 Nice
06.62.01.08.93
2degre06@cgteducationnice.org

Dans le VAR : 13 Avenue de l'amiral Collet 83000
Toulon tél : 06.59.95.68.28
mail : cgt-education83@orange.fr
site : www.cgt-education-var.fr

DECLARATION PRÉALABLE DE LA CGT EDUC'ACTION AU CTA DU 21 JANVIER 2014

Notre ministre a évoqué l'importance des rythmes de l'enfant pour justifier la priorité de sa réforme des rythmes scolaires. Cette réforme marquée par un certain nombre de reculades face aux pressions de différents lobbys est à la fois très insuffisante quant à ses apports sur les rythmes des enfants, très lourde quant à sa mise en place et ses conséquences tant pour les personnels de l'éducation nationale et des associations périscolaires que pour les collectivités territoriales. Le dernier CSE nous a encore montré l'hypocrisie de cette réforme quand faisant fi de l'opposition totale du CSE monsieur Peillon, se soumettant encore une fois aux diktats des lobbys du tourisme et des milieux aisés pouvant s'offrir des sports d'hiver relayés par l'UMP, nous impose une dernière période de onze à treize semaines pour 2015 bien loin du rythme préconisé de sept semaines de classe pour deux semaines de vacances. Fidèle à ses prédécesseurs de triste mémoire notre ministre ne tiendra aucun compte des instances consultatives balayant ainsi nos derniers espoirs d'un dialogue démocratique. La CGT Educ'action trouve ce ministre particulièrement irresponsable d'imposer une réforme aussi importante (car une réforme était nécessaire) en prenant la responsabilité de laisser proposer aux enfants au mieux une garderie de 15h45 à 16h30 dans de nombreuses communes du 06.

Plutôt que cette formidable perte de temps, d'énergie, de moyens qu'entraîne cette réforme mal conduite les personnels attendaient de M. Peillon qu'il remette rapidement en cause les différentes réformes Chatel qui, dans la continuité de celles de ses prédécesseurs, ont profondément dégradé leurs conditions de travail ainsi que celles des élèves. Les méfaits de la réforme des STI dont les conséquences sur les enseignant-e-s sont enfin reconnues au niveau des CHSCT ainsi que celle des bacs pro continuent à être ignorés au détriment de l'avenir de nos élèves et des conditions de travail des enseignant-e-s.

Concernant cette dernière réforme, celle des bacs pro trois ans, nous nous réjouissons néanmoins que le ministère commence à entendre ce que les organisations syndicales dénoncent depuis la mise en place cette réforme en réduisant la durée des PFMP et en supprimant le CCF pour deux épreuves. Nous espérons que cela aura une influence pour freiner les projets de multiplication des CCF pour les bacs généraux et technologiques ainsi que pour les BTS. Ces premières avancées ne résolvent rien sur le fond de la réforme. La CGT Educ'action revendique la remise en place d'un cursus en quatre ans pour les spécialités qui l'exige ou pour les élèves qui en ont besoin.

Concernant la carte scolaire du premier degré nous regrettons que les postes supplémentaires qui sont prévus arrivent à peine à compenser l'augmentation annoncée des effectifs n'améliorant pas ainsi le taux d'encadrement des élèves dans les classes. Les CTSD concernant les ouvertures et fermetures de classe sont repoussés après les élections municipales. Cela va retarder considérablement les opérations d'affectation des personnels ainsi que la préparation de la rentrée 2014 dans les écoles. Nous contestons cette décision qui va contre l'intérêt des personnels.

Nous sommes toujours dans l'attente d'une réflexion sur les collèges mêmes si les rénovations des programmes sont à l'étude. Nous nous félicitons cependant de la seule mesure concrète annoncée à savoir la suppression de la note de vie scolaire.

Un réel travail de refondation aurait nécessité une réflexion approfondie, courageuse, impliquant tous les personnels concernés afin d'aboutir à de nouvelles définitions de nos métiers, de nos missions et de nos conditions de travail, acceptées par la majorité des personnels. Si l'approche en groupes de travail était encourageante, le délai très court laissé à ce débat (à conclure en février) ainsi que la frilosité des propositions dont la seule cohérence semblait de dégager quelques moyens pour un petit nombre de collèges et d'instaurer des primes individualisées, ont conduit à l'échec de ce processus.

La principale décision concernant les enseignant-e-s du second degré se résume à la poursuite des discussions durant les mois qui viennent ...

Les propositions concernant l'heure de 1^{ère} chaire permettrait une clarification des règles (toutes les heures comptent, quel qu'elles soient) en permettant leur accès, certes partiel, à un plus grand nombre. Mais pourquoi s'arrêter en si bon chemin et refuser obstinément leur octroi aux professeurs de lycée professionnel ?

Les annonces faites sur l'enseignement prioritaire vont dans le bon sens mais sont malheureusement très limitées puisque ne touchant qu'une centaine de collèges à la prochaine rentrée. Nous refusons par avance toute redéfinition de la carte de l'éducation prioritaire qui conduirait à un rétrécissement de celle-ci.

La création de postes annoncée, que ce soit dans les collèges ou dans les écoles, ne sera positive que si dans le même temps, il y a création suffisante de postes pour compenser la hausse des effectifs et rattraper les postes supprimés auparavant. Ce n'est malheureusement pas ce qui est constaté.

La CGT Educ'action s'oppose à la multiplication des grades et primes variables attribuées « à la tête du client ». Nous demandons toujours l'abandon du dispositif ECLAIR.

La CGT Educ'action revendique l'ouverture d'une négociation sur la baisse du temps de travail hebdomadaire des enseignant-e-s afin que soient prises en considération les différentes missions qui leur incombent.

Vous allez nous présenter aujourd'hui la répartition des moyens en grandes masses.

La centaine d'emplois accordés au premier degré ne permettra pas d'absorber la hausse démographique. Ce n'est donc pas à cette rentrée que l'on bénéficiera d'une baisse du nombre d'élèves par classe, ni que pourront se développer les dispositifs « plus de maitres que de classes » ainsi que l'accueil des moins de trois ans, dispositifs pourtant annoncés dans le plan pour l'éducation prioritaire. Dans les lycées généraux et technologiques ainsi que dans les collèges la suppression de 11 ETP, même avec les 66 ETP récupérés par ailleurs, ne permet évidemment pas de rattraper la hausse non prévue des effectifs constatée à la rentrée 2013, ni celle prévue à cette rentrée et encore moins d'anticiper les hausses prévues pour 2015.

Les quelques postes créés chez les CPE, les personnels de santé et sociaux sont les bienvenus mais sont bien insuffisants au regard des besoins de l'Académie, besoins aggravés par les ministères précédents.

C'est pour protester contre l'insuffisance de cette dotation que la CGT Educ'action ainsi d'autres organisations syndicales ont refusé de siéger au CTA convoqué le 20 janvier.

**Ce ne sont plus de grands discours ambitieux que nous attendons de notre ministre
mais des moyens et des actes !**